

# MOINS DE PAUVRETÉ DANS LES LANDES

N° 179  
SEPTEMBRE 2008

**En Aquitaine, une personne sur neuf vit avec moins de 788 euros par mois en 2004, c'est-à-dire sous le seuil de pauvreté.**

**Ce taux de pauvreté est moins élevé que celui de la France de province.**

**La pauvreté est plus fréquente en Dordogne et Lot-et-Garonne alors qu'elle est moins marquée dans les Landes.**

**Ce département est aussi celui où les disparités de revenus entre plus pauvres et plus riches sont les plus faibles.**

**Les prestations sociales atténuent les inégalités.**

**Elles comptent pour 35 % dans les revenus disponibles des 10 % de ménages aquitains les moins favorisés, contre 5 % pour l'ensemble des ménages. Quel que soit le département, la pauvreté est plus fréquente dans les campagnes que dans les villes.**

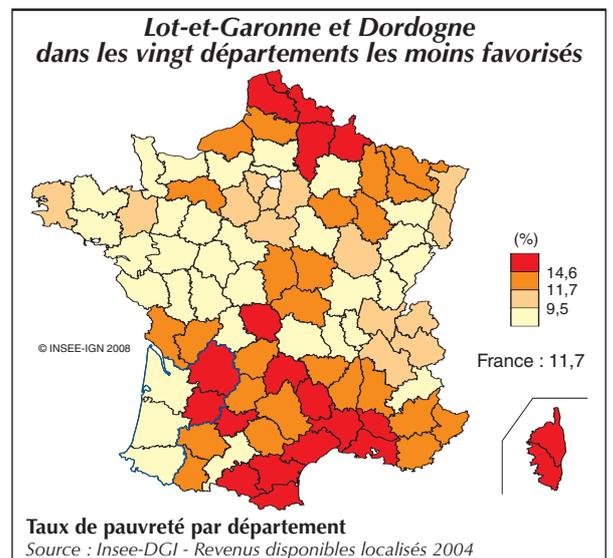
En 2004, 347 600 Aquitains, soit un sur neuf, vivent sous le seuil de pauvreté, avec moins de 788 euros par mois. Cette proportion (11,5 %), proche de celle de la France métropolitaine (11,7 %), est aussi plus faible que celle de la France de province (12,1 %).

## **Lot-et-Garonne et Dordogne, les plus touchés par la pauvreté**

Au sein de la région, Lot-et-Garonne et Dordogne, départements à dominante rurale, paraissent les plus défavorisés : les taux de pauvreté y sont respectivement de 15,5 % et 14,6 %. Les Landes, malgré leur caractère rural, sont les moins touchées par la

pauvreté (9,9 %). Ce département présente notamment un faible taux de chômage et un taux d'allocataires du RMI pour mille habitants le plus bas de la région. Une agriculture plus rémunératrice (maïs, volailles) et un effet littoral (attire d'une population aux revenus confortables) peuvent expliquer en partie ce résultat.

Départements plus urbains, la Gironde et les Pyrénées-Atlantiques affichent, en 2004, des taux de pauvreté modérés (10,7 % et 10,1 %). Ces taux renseignent sur la proportion de pauvres, mais n'indiquent pas si leurs revenus sont éloignés ou non du seuil de pauvreté. La pauvreté peut être plus ou moins intense.



## **Une pauvreté plus "profonde" en Gironde**

L'intensité de la pauvreté mesure l'écart relatif entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté (cf. Définitions). Plus cet écart est important, plus le revenu des pauvres est en dessous du seuil de pauvreté.

Ainsi dans la région, la Gironde est le département pour lequel la pauvreté est la plus intense (17,6 %). Un pauvre sur deux a moins de 650 euros par mois pour vivre, soit près de 140 euros en dessous du revenu fixant le seuil de pauvreté. Suivent les départements de Dordogne (17,2 %), Lot-et-Garonne (17,1 %), Pyrénées-Atlantiques (16,2 %) et Landes (15,6 %). Au final, en Aquitaine, en 2004, l'intensité de la pauvreté s'établit à 17,0 %, un peu en dessous du niveau de celle de la France métropolitaine (17,1 %) et de la province (17,2 %).

### Un niveau de vie médian plus fort en Gironde

En 2004, la moitié des Aquitains vivant en ménage ordinaire disposent d'un niveau de vie inférieur à 1 294 euros par mois (cf. page 4). Ce niveau de vie médian est comparable à celui observé dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques. Les Lot-et-Garonnais sont les moins bien lotis, la moitié d'entre eux vivent avec moins de 1 194 euros. Mais ils le sont également à l'échelon national puisque leur revenu classe le département de Lot-et-Garonne parmi les sept départements métropolitains les moins favorisés. En Dordogne, ce revenu n'est guère plus élevé (1 218 euros). Les Girondins jouissent du meilleur niveau de vie médian, de surcroît le seul de la région à être plus

élevé que celui dont disposent la moitié des métropolitains. Cet indicateur situe la Gironde au 22<sup>e</sup> rang des plus favorisés.

### Inégalités moins marquées dans les Landes

Le rapport interdécile entre le niveau de vie plancher des 10 % d'individus les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % les plus pauvres permet de mesurer l'ampleur des inégalités. Ainsi, les 10 % d'Aquitains les plus riches profitent d'un niveau de vie au moins trois fois supérieur à celui des 10 % les plus modestes. Les inégalités les plus prononcées sont en Gironde. Dans les Landes, elles sont moins marquées que dans les autres départements, ce rapport s'établit à 2,7. Le niveau de vie plancher des plus riches y est plutôt modéré (25 712 euros par an) alors que le niveau de vie plafond des plus pauvres est le plus fort de la région (9 489 euros). Ce dernier dépasse de plus de mille euros ceux de Lot-et-Garonne et Dordogne. En Lot-et-Garonne, les plus modestes sont les plus pauvres de la région et les ménages aux revenus confortables en sont les moins riches.

Les plus fortunés résident surtout en Gironde et dans les Pyrénées-Atlantiques. Ces départements, plus urbains concentrent une grande partie des emplois métropolitains supérieurs et

### Nouvelle approche de la pauvreté en 2006, 7,9 millions de pauvres en France, soit 13,2 %

En 2006, selon la nouvelle enquête sur les revenus, la moitié des habitants de la métropole ont un niveau de vie annuel inférieur à 17 600 euros. Par rapport à 2005, ce niveau de vie a progressé de 1,7 % en euros constants. Les 10 % les plus aisés ont un niveau de vie d'au moins 33 190 euros par an. L'ensemble des actifs, constitué des personnes ayant un emploi et des chômeurs, a un niveau de vie moyen comparable à celui des retraités. Les personnes pauvres représentent 13,2 % de la population en 2006 ; leur niveau de vie est inférieur à 880 euros par mois.

La pauvreté touche 30 % des familles monoparentales essentiellement constituées d'une mère et de ses enfants.

Conformément aux recommandations du rapport de 2007 du Conseil national de l'information statistique (Cnis) sur les niveaux de vie et les inégalités, l'Insee apporte en 2008 des améliorations méthodologiques à l'enquête Revenus fiscaux. Ces améliorations portent sur deux points : l'intégration de prestations sociales réelles (et non plus estimées sur barèmes) et la prise en compte plus complète des revenus des produits financiers.

Ces statistiques sont issues des enquêtes Revenus fiscaux de 1996 à 2005 et des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006. Ces opérations annuelles s'appuient sur les déclarations fiscales d'un échantillon représentatif de 36 000 ménages issus de l'enquête Emploi de l'Insee. Le champ retenu est celui des personnes vivant en France métropolitaine et appartenant à des ménages ordinaires dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul. Il exclut donc les personnes en institution, ainsi que les personnes sans domicile qui sont les plus en difficulté.

bénéficient des activités créatrices de richesse, notamment des industries de pointe, employeuses de personnel qualifié. Aussi, les salaires sont plus élevés.

Les trois autres départements comptent un grand nombre de retraités, la part des pensions et retraites intervient pour 30 % dans les revenus déclarés, contre 27 % en Aquitaine et 25 % en France de province.

### Prestations sociales, 35 % du revenu

Le revenu disponible de l'ensemble des ménages fiscaux est composé en partie de prestations sociales. Celles-ci contribuent par un effet redistributif national à réduire la pauvreté et les inégalités. Pour les ménages aquitains, les prestations sociales constituent 5,1 % des revenus disponibles. Cette proportion

#### Des disparités de revenus plus importantes en Gironde

	Niveau de vie médian (1)	1 <sup>er</sup> décile (2)	9 <sup>e</sup> décile (3)	Rapport interdécile (4)
Dordogne.....	14 619	8 442	25 065	3,0
Gironde.....	16 046	9 278	28 014	3,0
Landes.....	15 489	9 489	25 712	2,7
Lot-et-Garonne.....	14 324	8 397	24 879	3,0
Pyrénées-Atlantiques...	15 707	9 447	27 366	2,9
Aquitaine.....	15 523	9 105	26 972	3,0
France métropolitaine...	15 766	9 041	28 364	3,1
Province.....	15 370	8 962	26 693	3,0

#### Niveau de vie des ménages en euros par unité de consommation (UC) et par an

Source : Insee-DGI - Revenus disponibles localisés 2004

Champ : Ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul

(1) La moitié des personnes appartient à un ménage dont le niveau de vie par UC est inférieur à cette valeur

(2) 10 % des personnes appartiennent à un ménage dont le niveau de vie par UC est inférieur à cette valeur

(3) 10 % des personnes appartiennent à un ménage dont le niveau de vie par UC est supérieur à cette valeur

(4) Rapport entre le 9<sup>e</sup> et le 1<sup>er</sup> décile

## Une part de prestations sociales très élevée en Lot-et-Garonne

	Prestations familiales	Minima sociaux	Prestations logement	Ensemble des prestations sociales
Dordogne . . . . .	2,2	1,7	1,1	5,0
Gironde . . . . .	2,4	1,4	1,2	5,0
Landes . . . . .	2,4	1,3	1,0	4,7
Lot-et-Garonne . . . . .	2,7	1,8	1,4	5,9
Pyrénées-Atlantiques . . . . .	2,3	1,5	1,3	5,1
Aquitaine . . . . .	2,4	1,5	1,2	5,1
France métropolitaine . . . . .	2,7	1,3	1,3	5,2
Province . . . . .	2,8	1,4	1,3	5,5

### Part des prestations sociales dans les revenus disponibles (%)

Source : Insee-DGI - Revenus disponibles localisés 2004

Champ : Ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul

apparaît moins importante qu'au niveau de la France de province (5,5 %). Elle est particulièrement faible dans les Landes. A contrario, elle est très élevée en Lot-et-Garonne où les parts des prestations familiales, des prestations logement et des minima sociaux sont les plus fortes de la région. Ainsi, le RMI ou la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU) sont plus

fréquemment alloués en Lot-et-Garonne que dans le reste de la région.

Pour les 10 % d'Aquitains les plus pauvres, la part des prestations sociales représente 35 % du revenu disponible. Cette proportion est en deçà de celle observée au niveau de la France de province (38 %).

### Une pauvreté plus élevée dans l'espace rural

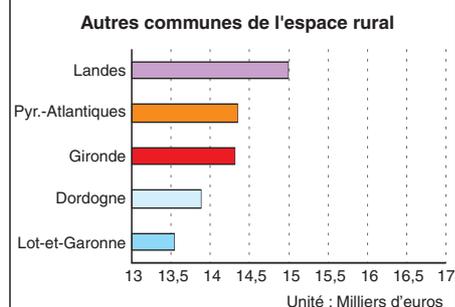
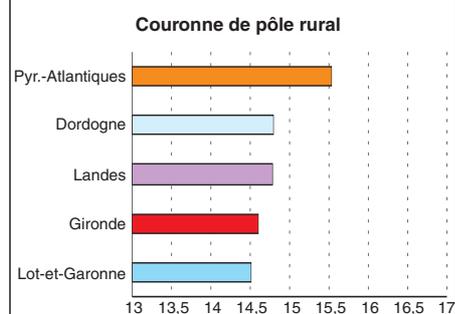
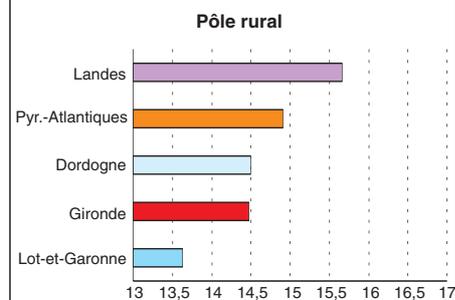
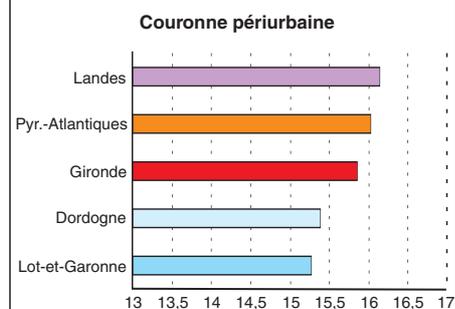
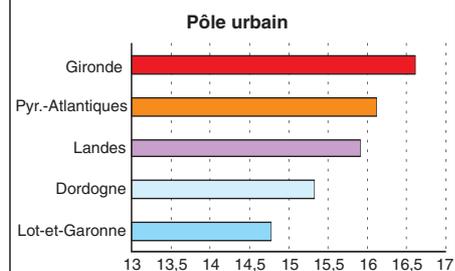
Dans les campagnes, la pauvreté est plus fréquente que dans les villes. En 2004, en Aquitaine, le taux de pauvreté en espace rural atteint 14,4 % (13,7 % en province) pour 10,3 % en espace urbain (11,7 % en province).

Quel que soit le département, des disparités de niveau de vie apparaissent entre milieu rural et milieu urbain.

Les ménages habitant dans un pôle urbain ou à sa périphérie bénéficient en moyenne des niveaux de vie médians les plus élevés. Ceux résidant en dehors des villes et particulièrement dans le rural profond disposent de revenus plus modestes. Quel que soit le type d'espace, les ménages lot-et-garonnais connaissent des situations moins favorables que les ménages des autres départements.

Cet état des lieux peut être nuancé : dans les départements ruraux, les ménages sont plus souvent propriétaires de leur habitation qu'en zone urbaine et ne paient pas de loyer, ce qui peut être considéré comme un

## De l'urbain vers le rural, un niveau de vie qui décroît



### Niveau de vie médian par type d'espace et par département

Source : Insee-DGI - Revenus disponibles localisés 2004

Définitions : L'espace rural regroupe l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace urbain (pôles urbains, couronnes périurbaines et communes multipolarisées).

Le pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois.

### Le poids du logement dans le budget varie avec le niveau de vie

Les enquêtes "Budget de famille" permettent de connaître le poids des grands postes de consommation dans le budget des ménages. Ce poids diffère fortement suivant les caractéristiques du ménage. Sa taille et son revenu sont les premiers déterminants de la structure budgétaire. Mais leur effet n'est pas identique sur tous les postes de consommation.

En 2006, les ménages français ont dépensé 4 428 euros en moyenne pour leur logement. C'est le poste qui les différencie le plus nettement en fonction de leur revenu. Ainsi, les cadres y ont consacré annuellement 5 444 euros, les ouvriers 4 807 euros et les agriculteurs 2 627 euros. La part destinée au logement est deux fois plus élevée pour les 10 % de ménages les plus modestes que pour les 10 % de ménages les plus riches : 25 % contre 11 %. En 1979, le poids du logement (hors loyers fictifs) était pratiquement identique tout au long de l'échelle des niveaux de vie, environ 12 %. Par ailleurs, le logement reste un poste de dépenses plus lourd pour les personnes seules (24 %), les familles monoparentales (22 %) que pour les couples avec enfants (13 %).

Le poids de l'alimentation dans le budget est d'autant plus élevé que le niveau de vie du ménage est faible. Cette situation se vérifie depuis longtemps et dans tous les pays. En France, en 2006, l'écart entre les ménages les plus modestes et les ménages les plus aisés est de 5 points (17,1 % contre 12,1 %). Cet écart s'est réduit au cours des trente dernières années.

Les dépenses de loisirs et de culture, après le logement, reflètent le mieux les écarts de revenus, passant de 7,5 % du budget pour les plus modestes à 14,6 % pour les plus aisés.

### Une pauvreté plus rurale en Aquitaine

	Espace urbain	Espace rural	Ensemble
Dordogne .....	12,2	16,6	<b>14,6</b>
Gironde.....	10,0	14,6	<b>10,7</b>
Landes.....	8,9	10,6	<b>9,9</b>
Lot-et-Garonne.....	13,8	17,9	<b>15,5</b>
Pyrénées-Atlantiques.....	9,1	13,3	<b>10,1</b>
Aquitaine.....	10,3	14,4	<b>11,5</b>
France métropolitaine.....	11,3	13,7	<b>11,7</b>
Province.....	11,7	13,7	<b>12,1</b>

#### Taux de pauvreté au seuil de 60 % de la médiane, par type d'espace et département

Source : Insee-DGI - Revenus disponibles localisés 2004

Champ : Ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul

supplément de ressources dont l'effet n'est pas pris en compte dans cette étude.

Des critères autres que ceux liés au type d'espace expliquent les disparités de revenus : la composition des ménages, l'âge, l'activité... La pauvreté touche en particulier plus les jeunes et les familles monoparentales.

**Geneviève PÉDEZERT**

#### Concepts utilisés dans la source Revenus disponibles localisés (RDL) 2004

**Revenu disponible** : le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus déclarés au fisc et les prestations imputées, nets des impôts directs. Quatre impôts directs sont pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS).

Les éléments présentés dans cette étude proviennent du traitement des déclarations de revenus et des données de la taxe d'habitation. Les prestations sociales, versées principalement par les caisses d'allocation familiales (CAF), la Mutualité sociale agricole (MSA) et la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), sont estimées par l'application de barèmes. Cette opération vient compléter, d'une part l'enquête Revenus fiscaux qui permet d'obtenir, tous les ans, les revenus déclarés et les taux de pauvreté au niveau national, et d'autre part les résultats de l'exploitation revenus fiscaux localisés, qui permet d'obtenir des indicateurs sur les revenus déclarés à un niveau géographique fin.

Les statistiques produites à partir des sources fiscales ne portent que sur les ménages dits "ordinaires". Les personnes résidant en foyer, en maisons de retraite, en hôpitaux ainsi que les sans-abri sont en particulier hors du champ de cette étude. Les situations les plus accentuées de pauvreté ne sont ainsi pas prises en compte. Par ailleurs, une partie des revenus du patrimoine n'est pas incluse dans les statistiques, n'étant pas déclarée à l'administration fiscale.

**Unité de consommation** : par convention, le nombre d'unités de consommation d'un ménage fiscal est évalué de la manière suivante :

- le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3.

**Le niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Il tient compte des économies d'échelle au sein d'un ménage et du confort de vie supérieur pour les couples par rapport aux célibataires.

#### Seuil de pauvreté monétaire - Taux de pauvreté

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie. Le seuil retenu ici est fixé à 60 % du niveau de vie médian.

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil, soit 788 euros par mois en France en 2004.

#### Intensité de la pauvreté

L'intensité de la pauvreté est l'écart entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté rapporté au seuil de pauvreté. Elle permet de mesurer si les niveaux de vie des plus pauvres sont proches du seuil de pauvreté.

#### POUR EN SAVOIR PLUS ...

- "Les niveaux de vie en 2006" Insee première n° 1203 - juillet 2008
- "Niveaux de vie et pauvreté en France : les départements du Nord et du Sud sont les plus touchés par la pauvreté et les inégalités" Insee première n° 1162 - octobre 2007
- "Les revenus disponibles localisés en 2004" Insee Résultats Société n° 80 - avril 2008
- "Enquête Budget de famille 2006" Insee Résultats Société n° 73 - décembre 2007
- "Un Aquitain sur neuf vit sous le seuil de pauvreté" L'année économique et sociale 2007 en Aquitaine, Insee Aquitaine Le dossier n° 66 - juin 2008
- "Des niveaux de revenus différents dans les grandes villes" Insee Aquitaine Le quatre pages n° 159 - octobre 2006
- Site internet : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)  
Thème Revenus-Salaires